



Conseil départemental

Extrait du Procès-verbal de la séance du 08/03/2022

N°: 281550 / BP 2022 - 401 - Valeurs de la République - Mémoire

Objet : Liberté pour Olivier DUBOIS (Vœu de l'ensemble des membres du Groupe Socialiste, Radical, Progressiste et Citoyen, l'ensemble des membres du Groupe Génération.s, Socialisme et Écologie et l'ensemble des membres du Groupe Communiste, Républicain et Citoyen)

Le Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 24 du Règlement intérieur de l'Assemblée départementale ;

Vu le vœu suivant de l'ensemble des membres du Groupe Socialiste, Radical, Progressiste et Citoyen, l'ensemble des membres du Groupe Génération.s, Socialisme et Écologie et l'ensemble des membres du Groupe Communiste, Républicain et Citoyen :

"Depuis le 8 avril 2021, le journaliste reporter français de 47 ans Olivier DUBOIS est détenu en otage par un groupe djihadiste au Sahel. Correspondant au Mali depuis 2015, il a été enlevé à Gao alors qu'il réalisait une interview.

Alors qu'Olivier DUBOIS n'a plus donné de signe de vie depuis la diffusion d'une vidéo le 5 mai 2021 dans laquelle il confirmait son enlèvement, sa famille laissée sans information, a lancé une pétition signée par plus de 50 000 personnes dans le but de faire de la libération du journaliste "une priorité nationale".

Dans le texte de cette pétition, ses proches affirment qu'ils n'auraient été "reçus qu'une seule fois par la Cellule de Crise" et que leurs lettres recommandées et multiples demandes de rencontre avec M. le Ministre Jean-Yves LE DRIAN seraient restées lettres mortes. Ils auraient reçu pour la première fois une réponse fin 2021 du Chef de Cabinet de la Présidence leur indiquant que "les services de l'État prêtent la plus grande attention à l'évolution de la situation".

L'urgence de la situation d'Olivier DUBOIS exige la mobilisation totale de l'État dans l'accélération des négociations.

Aussi, nous demandons à M. Emmanuel MACRON, Président de la République et à M. Jean-Yves LE DRIAN, Ministre de l'Europe et des Affaires Étrangères, non seulement d'engager toutes les mesures nécessaires pour que la famille d'Olivier DUBOIS puisse obtenir des éléments de réponse rapide sur la situation mais surtout de tout mettre en œuvre pour que notre compatriote puisse être libéré le plus vite possible."

Sur proposition de son Rapporteur,

Décide

Article unique : de transmettre ce vœu à M. le Président de la République, à M. le Premier Ministre et à M. le Ministre de l'Europe et des Affaires Étrangères.

La présente délibération a été adoptée à l'unanimité par vote à main levée.

49 "Pour" : Mme Artigues, M. Bagnéris, Mmes Barrière, Baylac, MM. Boureau (procuration Mme Malric), Bouteloup (procuration M. Méric), Mmes Boyer, Courade, MM. Cujives, De Scorraïlle, Mme Degers, MM. Denouvion, Duclos, Dumoulin, Fabre, Mme Farcy, M. Fellah, Mme Floureusses (procuration M. Denouvion), MM. Fouchier, Gabrieli (procuration Mme Boyer), Mme Geil-Gomez, M. Gibert, Mme Goffre-Pedrosa, M. Gojard, Mme Hardy, M. Hébrard (procuration Mme Siorat), Mme Honvault, MM. Klotz, Laffont, Mmes Lamant, Laurenties-Barrère, Leclerc (procuration Mme Vezat-Baronia), MM. Llorca, Lubac, Mmes Lumeau-Préceptis, Malric, MM. Méric, Péré, Mme Poumirol, M. Rival (procuration M. Vincini), Mme Saint-Aubain, M. Simion, Mme Siorat, MM. Suaud, Taravella, Mmes Touzet, Vezat-Baronia, M. Vincini et Mme Volto (procuration M. Laffont).

2 "Absents" : Mmes El Kouacheri et Masella.

Mmes Croquette et Vieu qui a la procuration de M. Deuilhé ont quitté la salle au moment du vote.

Signé

Georges MÉRIC

Président du Conseil départemental